

T I M E 4 A C T I O N

Plan d'action mondial pour l'égalité des genres

2013 – 2015



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

www.ei-ie.org



Internationale de l'Éducation, 2013
Reproduction libre sous certaines conditions
ISBN: 978-92-95100-45-9 (PDF)
978-92-95100-46-6 (Paperback)



Not for sale - share alike - non commercial distribution only


Introduction

Depuis son Congrès fondateur en 1995, l'Internationale de l'Éducation (IE) n'a cessé de mettre en lumière la nécessité de parvenir à l'égalité des genres au sein des syndicats, de l'éducation, comme de la société au sens large. En ce vingtième anniversaire de la création de l'IE, nous souhaitons célébrer les progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui et faire le point sur le chemin qu'il nous reste encore à parcourir pour que les sociétés deviennent véritablement justes et équitables. Les activités de l'IE dans le domaine de l'égalité des genres sont principalement dirigées par les réseaux de femmes de l'IE à l'échelle régionale et sous-régionale : le Réseau de femmes africaines dans le secteur de l'éducation (AWEN), le Réseau des travailleuses de l'éducation d'Amérique latine, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), l'Association des nations d'Asie du Sud-est (ASEAN) ou encore le Réseau des femmes arabes (AWN).

La mise en place de mesures tangibles est indispensable pour que le changement s'opère. Le Plan d'action mondial pour l'égalité des genres (GEAP) définit les priorités de travail de l'IE dans le domaine de l'égalité des genres jusqu'au prochain Congrès mondial, qui se tiendra en 2015. Le GEAP a pour objectif d'orienter les activités de tous les affiliés de l'IE à travers le monde, mais aussi le travail du Secrétariat de l'IE.

Le défi

- Deux tiers des 774 millions de personnes qui ne savent pas lire à travers le monde sont des femmes
- Dans le monde, 32 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées
- 70 % des personnes les plus pauvres sont des femmes
- Les femmes ne possèdent qu'à peine 1 % des terres
- En moyenne, la plupart des femmes gagnent les trois quarts du salaire d'un homme pour un travail égal (à l'exception du secteur de l'agriculture)

- 
- Si, dans la plupart des régions, les femmes représentent la majorité des membres des syndicats d'enseignants, elles sont toutefois sous-représentées au niveau des structures dirigeantes de ces syndicats. Plus le niveau hiérarchique est élevé, plus le pourcentage de femmes est faible

Relever le défi

L'Article 2 (points h et i) des Statuts de l'IE jette les bases du travail de l'IE en matière d'égalité et fixe les objectifs de l'IE et de ses affiliés dans ce domaine :

- lutter contre toutes formes de racisme, de préjugés ou de discrimination dans l'éducation et dans la société fondés sur le genre, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, les opinions politiques, la condition sociale ou économique ou l'origine nationale ou ethnique;
- œuvrer particulièrement au développement du rôle de responsable et à la participation des femmes dans la société, la profession enseignante et les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation.

L'objectif du GEAP consiste à offrir un cadre permettant à l'IE et à ses affiliés de contribuer par leurs efforts à la création de sociétés dans lesquelles les femmes et les hommes se partagent le pouvoir, le savoir et les ressources de façon équitable, et jouissent d'une égalité des chances, des droits et des obligations.

Qu'est-ce que le GEAP?

Le Plan d'action mondial pour l'égalité des genres de l'IE constitue un cadre qui permettra à l'IE et à ses affiliés de mettre en pratique les politiques, les discours et les activités des syndicats d'enseignants dans le domaine de l'égalité des genres. Selon la Résolution de l'IE sur l'égalité des genres adoptée en 2011, il incombe aux syndicats d'assurer la pleine participation des femmes au sein des structures syndicales, et ce à tous les niveaux de la hiérarchie. Le GEAP de l'IE identifie trois priorités majeures d'ici 2015 :

1. Promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats,
2. Garantir l'accès et la participation des petites filles à une éducation publique de qualité,

3. Promouvoir et garantir l'autonomisation économique des femmes.

Des priorités supplémentaires ont également été établies pour l'après-2015, dont l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de décision, ainsi que de leur participation dans la sphère publique ; la mise en place d'une éducation intégrant la dimension de genre pour venir à bout des stéréotypes liés au genre ; l'équilibre entre le travail et les responsabilités familiales ; l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; ainsi que le renforcement et la mise en relation des Réseaux de femmes de l'IE.

Comment utiliser le GEAP ?

Le GEAP est avant tout un cadre d'action, décrivant les actions qui seront mises en place par l'IE et ses affiliés d'ici 2015, afin de veiller à ce que les programmes et activités de l'IE contribuent pleinement à la réalisation de l'égalité des genres dans l'éducation, au sein des syndicats d'enseignants, comme de la société dans son ensemble.

Sur la scène internationale, le GEAP sera principalement mis en œuvre par le biais d'activités de l'Unité égalité, droits humains et syndicaux de l'IE, et intégré aux activités de toutes les autres unités. Au cours de la période 2013-2014, le GEAP sera notamment intégré à la campagne mondiale de l'IE intitulée 'UNI(E)S POUR L'ÉDUCATION - Une éducation de qualité pour un monde meilleur', dont le lancement est prévu en octobre 2013 et la deuxième Conférence mondiale des femmes de l'IE (avril 2014).

Aux niveaux national et régional, les bureaux régionaux et les affiliés de l'IE sont invités à orienter leur travail actuel vers la réalisation de l'égalité des genres, en se concentrant sur les priorités définies dans le GEAP. La mise en œuvre du GEAP sera contrôlée et évaluée de façon continue à tous les niveaux. Toutes les données récoltées seront ensuite réunies dans l'enquête quadriennale de l'IE sur le statut des femmes dans les syndicats, l'éducation et la société, qui sera élaborée en prévision du 7e Congrès mondial de l'IE, en 2015.

GLOSSAIRE / DÉFINITION DES TERMES

Genre : Différences et similitudes entre les femmes et les hommes fixées par les conventions et autres forces sociales, économiques, politiques et culturelles. Si la notion de « sexe » fait référence aux différences biologiques, le terme « genre » se concentre quant à lui sur les rôles, les relations, les dynamiques de pouvoir et les inégalités créés par la société.

Discrimination de genre : Traitement systématique et défavorable de certains individus sur base de leur genre, qui les prive de leurs droits, d'opportunités ou de ressources, ainsi que de leur participation aux prises de décision.

Égalité des genres : Égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines sociaux, politiques et économiques, ainsi que dans la planification de vie. Elle implique qu'il n'existe aucune discrimination fondée sur le genre d'une personne dans l'allocation de ressources ou d'avantages, ou encore dans l'accès aux services. Elle est directement opposée à la discrimination de genre.

Droits des femmes : Libertés et droits des femmes et des filles de tous âges. Ils comprennent les droits institutionnalisés et non institutionnalisés, fixés par la loi ou implicites dans les us et coutumes d'une société. Les droits des femmes se distinguent de la notion plus large de droits humains, car ils diffèrent souvent des libertés et des droits octroyés par essence aux hommes et aux garçons.

Égalité des chances : signifie que chacun dispose des mêmes chances, notamment en termes d'accès. En d'autres termes, l'égalité des chances implique qu'aucune discrimination structurelle ne vienne se mettre en travers du chemin d'un individu ou d'un groupe social, quels qu'ils soient. L'égalité des chances pour les femmes, signifierait la fin de la discrimination de genre.

Neutralité de genre : Indépendant des modèles (de rôle) et des stéréotypes liés au genre ; n'excluant pas implicitement un genre.

Modèles (de rôle) liés au genre : Ensemble de normes comportementales acceptées associées tout particulièrement aux hommes ou aux femmes (par ex.: les femmes font la cuisine et le ménage, les hommes réparent les voitures).

Intégration d'une perspective de genre : Processus d'évaluation des implications liées à la dimension de genre dans toute action planifiée, en ce compris la législation, les politiques et/ou les programmes visant à ce que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes avantages et à réaliser l'égalité des genres.

Équité salariale : Moyen d'éliminer la discrimination de genre dans le système de fixation des salaires. Elle est parfois appelée « salaire égal pour un travail de même valeur ». Les femmes qui prestent un travail nécessitant des niveaux de compétences ou de responsabilités identiques, dans des conditions similaires ou comparables, devraient être rémunérées comme les hommes.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes :

Différences et fossé général existant entre le salaire moyen des femmes et des hommes, les femmes gagnant en moyenne moins que les hommes. Il s'agit de la différence entre les salaires horaires bruts moyens des femmes et des hommes, exprimée sous forme de pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes.

Taux d'analphabétisme : Proportion des personnes âgées de 15 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire des phrases simples dans une langue. (Nombre de personnes âgées de 15 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire, divisé par la population totale de personnes de 15 ans et plus).

Priorité 1 : Promouvoir l'égalité des genres au sein

Stratégie	Points d'action	Acteurs (Qui?)	Résultats escomptés
<p>Identifier et cibler les postes clés pour les femmes au sein des syndicats (présidentes, vice-présidentes, secrétaires générales, membres du Bureau exécutif)</p> <p>Se concentrer en priorité sur le recrutement de jeunes femmes syndicalistes d'horizons différents</p>	<p>Mettre en place une formation sur le leadership des femmes au sein des syndicats</p>		<p>Amélioration de l'accès et de la participation des femmes au processus décisionnel, au sein des syndicats d'enseignants</p>
<p>Mettre en place des systèmes de quotas, si nécessaire</p>	<p>Veiller à ce que les affiliés intègrent la question des systèmes de quotas à l'ordre du jour des réunions décisionnelles aux plus hauts niveaux de la hiérarchie syndicale</p>		<p>Amélioration de l'accès et de la participation des femmes au processus décisionnel, au sein des syndicats d'enseignants</p>
<p>Créer/renforcer les structures de femmes au sein des syndicats d'enseignants</p>	<p>Promouvoir une plus forte participation des réseaux de femmes de l'IE dans le cadre des activités syndicales, notamment celles du Secrétariat de l'IE</p> <p>Effectuer un appel à l'action lors de la Journée internationale de la femme 2013, pour que tous les syndicats mettent en place des comités de femmes, ou renforcent et rajeunissent les comités existants</p>	<p>Affiliés de l'IE</p> <p>Bureaux régionaux</p> <p>Partenaires de la coopération au développement</p> <p>Réseaux de femmes</p> <p>Secrétariat de l'IE</p>	<p>Renforcement de la légitimité des structures et des mécanismes de femmes dans le cadre du processus décisionnel, au sein des syndicats d'enseignants</p> <p>Création de réseaux plus forts</p>
<p>Améliorer la compréhension de tous les obstacles à la participation des femmes dans les syndicats d'enseignants, et répondre à ces problèmes</p>	<p>Mettre en place une coopération sud-sud entre les syndicats, ainsi qu'entre les réseaux de femmes régionaux</p>		<p>Des structures de femmes mieux équipées pour faire face et surmonter les barrières à la participation des femmes au sein des syndicats d'enseignants</p>
<p>Intégrer les questions liées à l'égalité des genres dans les activités courantes des syndicats</p>	<p>Renforcer les activités et politiques en matière d'égalité des genres propres à chaque syndicat</p> <p>Proposer une formation au leadership syndical axée sur la promotion des questions liées à l'égalité des genres et sur l'intégration de la dimension de genre</p> <p>Assurer la visibilité des politiques liées au genre dans tous les domaines d'activité syndicale</p>		<p>Egalité des femmes et des hommes en termes d'activité et de participation à tous les niveaux au sein des syndicats d'enseignants</p> <p>Prise en compte de la dimension de genre dans les structures et activités syndicales</p>

des syndicats

Indicateurs	Objectifs (d'ici 2015)	Contrôle & Evaluation
<p>Augmentation du nombre de femmes présidentes, secrétaires générales et membres des Bureaux exécutifs</p> <p>Mise en place d'audits de genre, de programmes d'accompagnement, de tendances d'affiliation en fonction du genre, d'objectifs quantifiés et de formations en vue d'aider les femmes à assumer des rôles de leadership</p>	<p>Augmentation de 20 % des femmes occupant des postes de leadership dans les syndicats affiliés de l'IE, par rapport à l'Enquête quadriennale 2010 de l'IE</p>	
<p>Discussion sur la question des systèmes de quotas au plus haut niveau syndical, et décision sur la mise en place d'un système de quotas ou sur l'adoption et la présentation d'un système existant adapté</p>	<p>Augmentation du nombre de femmes disposant d'un droit de vote lors du 7e Congrès mondial 2015 de l'IE</p> <p>Augmentation du nombre de jeunes déléguées disposant d'un droit de vote lors du 7e Congrès mondial 2015 de l'IE</p>	<p>Deuxième conférence mondiale des femmes 2014 de l'IE</p>
<p>Amélioration de l'échange d'informations et renforcement de la communication entre les réseaux de femmes de l'IE, les différents affiliés et le Secrétariat de l'IE</p>	<p>Augmentation des structures de femmes dans les syndicats où de telles structures n'existaient pas encore</p>	<p>Enquête quadriennale de 2015 sur le statut des femmes au sein des syndicats, de l'éducation et de la société</p>
<p>Développement d'initiatives régionales et sous régionales entre les syndicats, ainsi qu'entre les réseaux de femmes de l'IE</p>	<p>Développement et mise en œuvre de politiques en faveur de syndicats sûrs et inclusifs</p>	<p>7e Congrès mondial de l'IE en 2015</p>
<p>Elaboration et adoption de politiques en matière d'égalité des genres dans les syndicats n'ayant pas encore mis en place de telles politiques; révision, le cas échéant, des politiques existantes en vue d'intégrer un volet relatif à la dimension de genre à l'ensemble des politiques, des programmes et des activités</p> <p>Organisation adaptée aux besoins des femmes – lieux de réunions syndicales sûrs ; durée, ordre du jour et organisation des réunions tenant compte des responsabilités familiales ; organisation, si nécessaire, d'une garde d'enfants</p> <p>Recours à un langage non sexiste dans toutes les publications et communications</p>	<p>Utilisation d'un langage non-sexiste dans les publications, y compris les rapports et les conclusions de recherches</p>	<p>Intégration de la dimension de genre dans tous les rapports d'activités de l'IE</p>



Priorité 2 : Accès et participation des petites filles à u

Stratégie	Points d'action	Acteurs (Qui?)	Résultats escomptés
Les initiatives de l'IE et de ses affiliés pour lutter contre le travail des enfants doivent mettre en lumière et répondre aux problèmes spécifiques aux filles et à leur accès et participation à l'éducation	L'IE et ses affiliés se focaliseront sur les filles dans leurs initiatives pour lutter contre le travail des enfants durant la période 2013-2015		Meilleure compréhension des aspects sexospécifiques du travail des enfants et son impact sur l'accès et la participation des filles à l'éducation
Apporter une contribution syndicale aux perspectives pédagogiques inclusives et équitables dans les processus politiques à l'échelle nationale, régionale et internationale	Apporter un soutien syndical à la mise en place d'une pédagogie favorable aux propositions en matière d'équité et d'inclusion et/ou apporter une contribution syndicale au développement de programmes scolaires, le cas échéant		Intégration d'approches tenant compte de la dimension de genre dans les programmes de formation des enseignant(e)s et dans l'élaboration des programmes scolaires
L'IE et ses affiliés travailleront à l'élimination des stéréotypes liés au genre dans les méthodes, les outils et le matériel pédagogiques	Développer des lignes directrices et/ou des outils d'apprentissage au sein des programmes de formation des enseignant(e)s et/ou organiser une conférence, un séminaire ou un atelier sur les stéréotypes liés au genre au sein de l'éducation et du matériel pédagogique dans toutes les régions de l'IE (Voir le projet du CSEE sur la lutte contre les stéréotypes liés au genre: http://etuce.homestead.com/CSEE_egalite.html)	Affiliés de l'IE Bureaux régionaux Réseaux de femmes Secrétariat de l'IE Structures de l'IE et groupes de travail concernés	Contribuer à la disparition d'une des causes principales de l'inégalité de genre (stéréotypes liés au genre) au sein de l'éducation, des syndicats et de la société
Identifier et combler les écarts au regard du nombre d'enseignantes dans l'enseignement primaire et secondaire au sein des pays des affiliés de l'IE	Effectuer des recherches sur le statut et le taux d'enseignantes dans l'enseignement primaire et secondaire au sein des pays des affiliés de l'IE		Ensemble de preuves tangibles pour éclairer le plaidoyer de l'IE pour la hausse du nombre d'enseignantes qualifiées, en vue de garantir la scolarisation des petites filles
Développer et mettre en place des relations stratégiques avec d'autres acteurs clés impliqués dans des activités visant à améliorer l'éducation des petites filles	Contribuer aux collaborations nouvelles et existantes entre les secteurs, ainsi qu'aux initiatives de la société civile aux niveaux national, régional et international		Intégration des perspectives syndicales en matière d'éducation dans toutes les coalitions formées à l'échelle nationale, régionale et internationale, visant à améliorer l'accès des petites filles à une éducation de qualité

Une éducation publique de qualité

Indicateurs	Objectifs (d'ici 2015)
Mise en avant des filles dans les programmes de lutte contre le travail des enfants de l'IE et de ses affiliés	Publication d'un rapport sur le travail de l'IE et de ses affiliés sur les questions de genre dans le cadre de leurs activités pour l'abolition du travail des enfants
Intégration de perspectives pédagogiques équitables et inclusives au sein des politiques nationales, régionales et internationales en matière d'éducation ; élaboration de programmes scolaires inclusifs	Mise en œuvre des perspectives de l'IE dans les processus politiques à l'échelle nationale, régionale et internationale, notamment dans le programme pour l'éducation post-2015
Preuve de l'introduction ou de l'utilisation continue de méthodes, d'outils et de matériel pédagogiques sensibles au genre dans les écoles et les autres milieux éducatifs dans toutes les régions de l'IE	Organisation dans toutes les régions d'un événement (conférence, atelier, séminaire) portant sur les stéréotypes liés au genre; élaboration de lignes directrices spécifiques à la région et/ou d'outils pour les enseignants sur la lutte contre les stéréotypes liés au genre dans l'éducation et dans les salles de classe
Publication sur le statut et le taux d'enseignantes dans les écoles primaires et secondaires, fournissant des exemples de bonnes pratiques syndicales en vue de répondre aux défis rencontrés et de surmonter les obstacles	Lancement de la publication de l'IE au 7 ^e Congrès mondial de l'IE en 2015
Participation active des affiliés et du Secrétariat de l'IE lors d'activités, d'événements et de projets clés, en collaboration avec des partenaires clés issus de différents secteurs et de la société civile aux niveaux national, régional et international	Collaboration entre les affiliés et/ou le Secrétariat de l'IE, et l'UNGEI* et le GPE* dans le cadre de projets concrets aux niveaux national, régional et international

Contrôle & Evaluation

Deuxième conférence mondiale des femmes de l'IE en 2014

Enquête quadriennale de 2015 sur le statut des femmes au sein des syndicats, de l'éducation et de la société

7^e Congrès mondial de l'IE en 2015

11

* UNGEI est l'Initiative de l'ONU pour l'éducation des filles

* GPE est le Partenariat mondial pour l'éducation

Priorité 3 : Autonomisation économique des femmes

Stratégie	Points d'action	Acteurs (Qui?)	Résultats escomptés
Campagne en faveur du renforcement des cadres juridiques à l'échelle internationale, nationale et régionale, en vue de réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et de promouvoir la négociation collective dans ce domaine	Intégration de l'objectif spécifique visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes aux agendas politiques Mise en place d'une formation sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les acteurs de la négociation collective		Intégration des perspectives syndicales aux campagnes nationales, régionales et internationales visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'éducation
Résolution des problèmes liés aux opportunités d'emploi et à la sécurité de l'emploi pour les enseignantes, particulièrement dans le domaine de l'éducation de la petite enfance	Etude sur le genre et les postes précaires au sein de la profession enseignante	Affiliés de l'IE Bureaux régionaux (en partenariat avec les structures de l'ISP)	Ensemble de preuves tangibles permettant d'éclairer les efforts de plaidoyer de l'IE
Campagne en faveur de meilleurs droits liés à la maternité et d'une meilleure protection de cette dernière	Participation aux campagnes nationales, régionales et internationales en faveur de la ratification et de l'application de la Convention n°183 et de la Recommandation n°191 de l'OIT sur la protection de la maternité, l'écart de rémunération et les droits à la pension	Réseaux de femmes Secrétariat de l'IE OrgNet	Normes minimales en matière de protection de la maternité pour toutes les travailleuses, intégrées à la législation nationale et aux accords collectifs dans les pays des affiliés de l'IE
Considération des droits à la pension comme une question liée à l'autonomisation économique des femmes	Offre d'une formation aux droits à la pension pour les enseignant(e)s		Enseignantes mieux informées sur leurs droits à la pension
Conclusion d'alliances entre les différents secteurs et avec la société civile au sens large en vue de réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Identifier et approcher des alliés potentiels		Intégration des perspectives des syndicats d'enseignant(e) dans les débats, les mouvements, les campagnes et les activités de la société civile, visant l'éradication de l'écart de rémunération entre les sexes

Indicateurs	Objectifs (d'ici 2015)
Implication des affiliés de l'IE dans des campagnes nationales, régionales et internationales visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'éducation	Réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans chaque pays, conformément aux objectifs nationaux
Elaboration de rapports par pays pour toutes les régions de l'IE, portant sur le genre et les emplois précaires au sein de la profession enseignante	Rapports de l'IE par pays publiés à l'occasion du 7 ^e Congrès mondial 2015
Participation active des affiliés de l'IE aux campagnes nationales, régionales et internationales en faveur des droits liés à la maternité	Hausse de 10 % du nombre de pays des affiliés de l'IE ayant ratifié la Convention n°183 et la Recommandation n°191 de l'OIT
Obtention de nouveaux financements ou identification de financements existants pour organiser des formations régionales ou nationales à l'attention des enseignantes sur les droits à la pension	Soutien de l'IE à des projets de formation à l'attention des enseignantes sur les droits à la pension mis en place d'ici 2015
Les affiliés de l'IE participent activement aux campagnes et activités des ONG sur l'écart de rémunération entre les sexes, et contribuent à y intégrer les perspectives des syndicats d'enseignant(e)s sur le sujet	Preuve d'au moins 5 nouvelles alliances actives par région d'ici 2015


Contrôle & Evaluation

Deuxième Conférence mondiale des femmes de l'IE en 2014

Enquête quadriennale de 2015 sur le statut des femmes au sein des syndicats, de l'éducation et de la société

7^e Congrès mondial de l'IE et Caucus des femmes 2015

13



Résolutions de l'IE sur les questions de genre et d'égalité

14

- 2011 – Résolution sur l'égalité des genres
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/181>
- 2011 – Résolution : Education et Élimination de la violence envers les femmes
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/174>
- 2011 – Résolution sur le respect de la diversité
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/182>
- 2007 – Résolution sur la migration internationale
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/31>
- 2007 – Résolution sur le genre et l'égalité de rémunération
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/30>
- 2004 – Résolution sur le Genre et le VIH/SIDA
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/62>
- 2001 – Résolution sur le trafic des femmes, des filles et des garçons
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/79>
- 2001 – Résolution sur la perspective du genre
dans la coopération au développement
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/73>
- 1998 – Résolution sur le soutien aux femmes afghanes
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/117>
- 1998 – Résolution sur la Marche Mondiale des femmes de l'an 2000
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/116>
- 1998 – Résolution sur la féminisation de la profession enseignante
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/115>
- 1998 – Résolution sur la petite fille
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/114>
- 1995 – Résolution sur la violence faite aux femmes et aux filles
<http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/139>

Plan d'action mondial pour l'égalité des genres

2013 – 2015

La mise en place de mesures tangibles est indispensable pour que le changement s'opère. Le Plan d'action mondial pour l'égalité des genres (GEAP) définit les priorités de travail de l'IE dans le domaine de l'égalité des genres jusqu'au prochain Congrès mondial, qui se tiendra en 2015. Le GEAP a pour objectif d'orienter les activités de tous les affiliés de l'IE à travers le monde, ainsi que le travail du Secrétariat de l'IE.

T I M E 4 A C T I O N



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

L'Internationale de l'Éducation est la voix des enseignants et des employés de l'éducation à travers le monde. En tant que fédération mondiale d'environ 400 syndicats répartis dans plus de 170 pays et territoires, elle représente 30 millions d'enseignants et d'employés du secteur de l'éducation dans les institutions éducatives, des établissements d'éducation de la petite enfance aux universités.

Siège

Internationale de l'Éducation
5 Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tel. +32-2 224 06 11
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org



Not for sale – non commercial distribution only